



FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

Section 1 : Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : Liquide Blue Layout

Numéro(s) de produit : 03066

Utilisation du produit : Liquide Blue Layout

Coordonnées du fabricant / fournisseur :

Aux États-Unis :

CRC Industries, Inc.

885 Louis Drive

Warminster, PA 18974

www.crcindustries.com

1-215-674-4300 (Généralités)

800- 521-3168 (Technique)

800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada :

CRC Canada Co.

2-1246 Lorimar Drive

Mississauga, Ontario L5S 1R2

www.crc-canada.ca

1-905-670-2291

Au Mexique :

CRC Industries Mexico

Av. Benito Juárez 4055 G

Colonia Orquídea

San Luís Potosí, SLP CP 78394

www.crc-mexico.com

52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC : 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2 : Identification des risques

Vue d'ensemble des risques

DANGER : Très inflammable. Vapeur nocive. Nocif ou mortel si ingéré.
Irritant oculaire et cutané Contenu sous pression.
Apparence et odeur : Liquide bleu, odeur de solvant

Effets potentiels sur la santé :

EFFETS AIGUS :

YEUX : Peut causer de l'irritation incluant de la rougeur, de la démangeaison ou une sensation de brûlure.

PEAU : Une exposition prolongée et répétée peut causer de l'irritation, rougeur ou démangeaison.

INHALATION : Peut causer de l'irritation des voies respiratoires supérieures et une dépression du système nerveux (mal de tête, étourdissement, nausée et manque de coordination). Une surexposition extrême peut entraîner de l'inconscience, voire la mort.

INGESTION : L'ingestion du produit aérosol n'est pas prévue pendant un usage normal.

EFFETS

CHRONIQUES :

Selon certains rapports, la surexposition répétée et prolongée aux solvants a été associée aux dommages au cerveau et au système nerveux.

ORGANES VISÉS : Systèmes urinaire et hépatique

État physique aggravé par exposition : Inconnu

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Nom du produit : Liquide Blue Layout

Numéro(s) de produit : 03066

Section 3 : Composition / Renseignements sur les ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
acétone	67-64-1	45 - 55
Toluène	108-88-3	5 - 15
Propane	74-98-6	5 - 15
Butane	106-97-8	5 - 15
Diacétone-alcool	123-42-2	1 - 5
Méthyléthylcétone	108-10-1	1 - 5
Xylène	1330-20-7	1 - 5
Méthyléthylcétone	78-93-3	1 - 5
n-Butanol	71-36-3	< 2
Éthylbenzène	100-41-4	< 1

Section 4 : Premiers soins

- Contact oculaire : Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané : Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion : Ne pas provoquer de vomissements. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Avis aux médecins : Traitement symptomatique.

Section 5 : Mesures en cas d'incendie

Propriétés d'inflammabilité : Ce produit est très inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol (16 CFR 1500.3(c)(6))

Point d'éclair	< 0°F / -17°C (TCC)	Limite d'explosion supérieure	12.8
Température d'autoallumage :	N.D.	Limite d'explosion inférieure	1.0

Données pour incendie et explosion :

Moyen d'extinction approprié : Dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche, extincteurs de classe B

Produits de combustion : Dioxyde de carbone, mousse, poudre sèche, extincteurs de classe B

Risques d'explosion : Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser. Les vapeurs peuvent s'accumuler et créer une atmosphère inflammable.

Protection des pompiers : Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits.

Nom du produit : Liquide Blue Layout

Numéro(s) de produit : 03066

Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6 : Mesures en cas de fuites accidentelles

Précautions
personnelles :

Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.

Précautions pour
l'environnement :

Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.

Méthodes de confinement et de
nettoyage :

Éliminer toutes les sources d'allumage. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7 : Entreposage et manipulation

Procédures de
manipulation :

Garder éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Des vapeurs s'accumuleront et risquent de s'allumer de manière explosive. Maintenir l'endroit bien aéré. Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas fumer. Se laver après l'utilisation et avant de manipuler de la nourriture. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Procédures
d'entreposage :

Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120 °F/ 49 °C afin d'éviter la rupture des boîtes.

Niveau d'entreposage d'aérosol III

Section 8 : Contrôles d'exposition / Protection personnelle

Directives sur l'exposition :

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
acétone	750	1000	500	750	NE		ppm
Toluène	100	150	20	NE	NE		ppm
Propane	1000	NE	1000	NE	NE		ppm
Butane	800	NE	1000	NE	NE		ppm
Diacétone-alcool	50	NE	50	NE	NE		ppm
Méthyléthylcétone	50	75	20	75	NE		ppm
Xylène	100	150	100	150	NE		ppm
Méthyléthylcétone	200	300	200	300	NE		ppm
n-Butanol	50(s)	NE	20	NE	NE		ppm
Éthylbenzène	100	125	20	125	NE		ppm

Nom du produit : Liquide Blue Layout

Numéro(s) de produit : 03066

N.E. Non établi (C) Ceiling (plafond) (S) – skin (peau) (V) – Vacated (libre)

Contrôles et protection :

Contrôles techniques : L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire : Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche à particules de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale : Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée : Utiliser des gants de protection en nitrile ou en néoprène. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique : liquide

Couleur : bleu

Odeur : solvant

Seuil d'odeur : N.D.

Gravité 0.75

particulière :

Point d'ébullition initial : N.D.

Point de congélation : N.D.

Pression de vapeur : N.D.

Densité de vapeur : > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation : rapide

Solubilité : N.D.

Coefficient de distribution eau/huile : N.D.

pH: ND

Composés Organiques volatiles Pds % : 44.26 g/L : 332 lb/gal : 2.75

Section 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable

Conditions à éviter : Sources d'ignition, températures extrêmes

Matériaux incompatibles : Aucun connu.

Produits à décomposition dangereuse : Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone

Possibilité de réactions dangereuses : Non

Section 11 : Information toxilogique

Nom du produit : Liquide Blue Layout**Numéro(s) de produit : 03066**

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue :

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
acétone	5800 mg/kg	Aucunes données	50 100 mg/m ³ /8H
Toluène	636 mg/kg	14,100 µL/kg	49 g/m ³ /4H
Propane	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Butane	Aucunes données	Aucunes données	658,000 mg/m ³ /4H
Diacétone-alcool	2520 mg/kg	13,500 mg/kg	Aucunes données
Méthyléthylcétone	2080 mg/kg	Aucunes données	100 g/m ³
Xylène	4,300 mg/kg	>1,700 mg/kg	5000 ppm/4H
Méthyléthylcétone	2737 mg/kg	6480 mg/kg	23,500 mg/m ³ /8H
n-Butanol	790 mg/kg	3400 mg/kg	8000 ppm/4H
Éthylbenzène	3,500 mg/kg	>5,000 mg/kg	55 000 mg/m ³ /2H

Toxicité chronique :

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant E & S (modéré) R (moyen)	Sensibilisateur Oui
acétone	Non	Non	Non	E, S & R (moyen)	Inconnu
Toluène	Non	Non	Non	Non	Non
Propane	Non	Non	Non	Non	Non
Butane	Non	Non	Non	Non	Non
Diacétone-alcool	Non	Non	Non	E (modéré) / R (moyen)	Inconnu
Méthyléthylcétone	Non	Non	Non	E (moyen) S et R (modéré)	Inconnu
Xylène	Non	Non	Non	E (moyen) / S (modéré)	Inconnu
Méthyléthylcétone	Non	Non	Non	E (modéré) / S & R (moyen)	Inconnu
n-Butanol	Non	Non	Non	E (modéré) / S & R (moyen)	Inconnu
Éthylbenzène	Non	Groupe 2B	Non	E (modéré) / S (moyen)	Inconnu

E – Œil	S – peau	R - Respiratoire
---------	----------	------------------

Toxicité reproductive : Aucune information disponible

Tératogénicité : Aucune information disponible

Mutagénicité : Aucune information disponible

Effets synergétiques : Aucune information disponible

Section 12 : Information écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité : Acétone - 48 heures LC50, daphnie : 10 mg/L
Toluène -- 96 H LC50 Tête-de-boule : 36.2 mg/L (Méthode Spearman-Karber)

Persistance / Dégradabilité : Aucune information disponible

Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible

Mobilité dans l'environnement : Aucune information disponible

Section 13 : Élimination

Classification déchets : Le liquide dispersé fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA sur le plan de l'ignition portant les codes de déchets suivants : D001. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 –

Nom du produit : Liquide Blue Layout

Numéro(s) de produit : 03066

261.33)

Les contenants aérosol doivent être complètement vidés et dépressurisés avant d'être jetés.
Les contenants vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14 : Information pour le transport

Département des transports É.-U. (terre) Biens de consommation, AAR-D

ICAO/IATA (air) : Bien de consommation, ID8000, 9

IMO/IMDG (eau) : Aérosols, UN1950, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales Aucune

Section 15 : Réglementation

Règlements fédéraux É.-U. :

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA) :

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants : Toluène (1 000 lb), éthylbenzène (1 000 lbs), Xylène (100 lb), n-Butanol (5 000 lb), Acetone (5 000 lb), Méthyl éthyl cétone (5 000 lb), méthylisobutylcétone (5 000 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III :

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS) : Aucune

Section 311/312 Catégories de danger :	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Oui

Section 313 Produits chimiques toxiques : Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372 :

Toluène (<10 %), éthylbenzène (0,3 %), Xylène (2%), n-Butanol (1 %), Méthylisobutylcétone (3 %)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique :

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux : Toluène, éthylbenzène, Xylène, Méthylisobutylcétone

Occupational Safety and Health Administration :

Ce produit est réglementé par selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses.

Nom du produit : Liquide Blue Layout
Numéro(s) de produit : 03066

Règlements d'états É.-U. :

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65) :

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction:

Toluène, éthylbenzène

Règlements COV sur les biens de consommation :

Ce produit n'est pas réglementé.

Droit fédéral à connaître :

New Jersey : 108-88-3, 100-41-4, 1330-20-7, 71-36-3, 123-42-2, 67-64-1, 78-93-3, 108-10-1

Pennsylvanie : 108-88-3, 100-41-4, 1330-20-7, 71-36-3, 123-42-2, 67-64-1, 78-93-3, 108-10-1

Massachusetts : 108-88-3, 100-41-4, 1330-20-7, 71-36-3, 123-42-2, 67-64-1, 78-93-3, 108-10-1

Rhode Island : 108-88-3, 100-41-4, 1330-20-7, 71-36-3, 123-42-2, 67-64-1, 78-93-3, 108-10-1

Réglementation canadienne :

Règlements sur les produits contrôlés :

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT : A, B5, D2A, D2B

Inventaire LIS canadien : Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

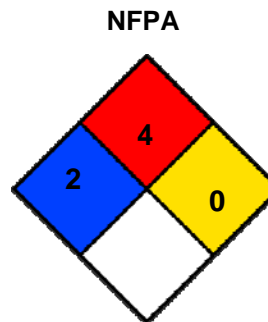
Réglementation Union Européenne :

Conformité RoHS : Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire : Aucune

Section 16 : Autres informations

HMIS® (II)	
Santé :	2
Inflammabilité :	4
Réactivité :	0
EPP :	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par : Michelle Rudnick
N° CRC : 03066
Date de révision : 04/27/15

Modifications depuis la dernière révision : date de révision

Nom du produit : Liquide Blue Layout
Numéro(s) de produit : 03066

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists	N.R. Non défini
CAS : Registre CAS	NIOSH : National Institute of Occupational Safety & Health
CFR : Code des règlements fédéraux	NFPA : National Fire Protection Association
DOT : Département des transports	NTP: Programme national de toxicologie
LIS : Liste intérieure des substances	OSHA : Occupational Safety and Health Administration
g/L : Grammes par litre	PMCC : Méthode Pensky-Martens en vase clos
HMIS : Système d'identification des matériaux dangereux	EPP : Équipement de protection personnelle :
IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer	Ppm : Parties par million
IATA : Association du transport aérien international	RoHS : Restriction des substances dangereuses
OACI : Organisation de l'aviation civile internationale	STEL Limite d'exposition de courte durée
IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses	TCC : Méthode Tagliabue en vase clos
OMI : Organisation maritime internationale	TWA : Moyenne pondérée dans le temps
lb/gal : Livres par gallon	SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
CL : Concentration létale	
DL : Dose létale	
ND Non applicable	